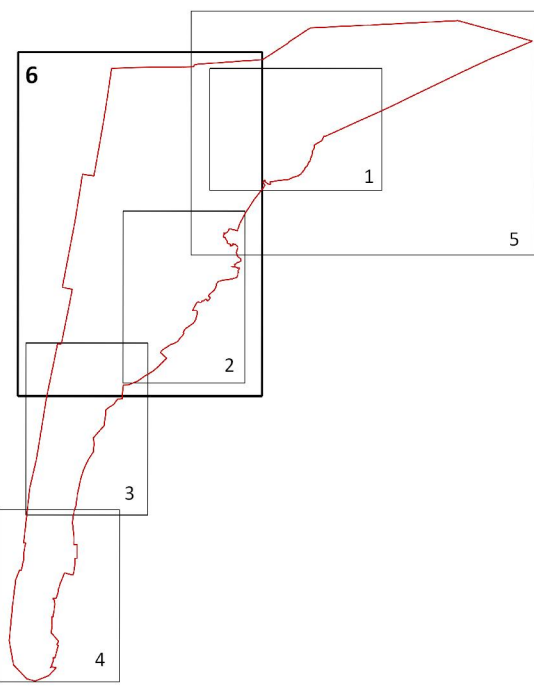


Plan Local d'Urbanisme



Pièce n°5.6 : Documents graphiques
du règlement
Centre

Echelle : 1/10.000

- Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
- Le Maire,
- Bureau d'études : CREHAM
202 rue d'Ornano
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 44 00 25

- Limite de zone
- Emplacement réservé (au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Espace Boisé Classé (au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme)
- ★ Patrimoine architectural protégé (au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément paysager à protéger (au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie et alignement d'arbres (au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Sentier piétonnier à conserver (au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- Limite du Domaine Public Maritime
- Ligne de recul
- Parcelles bâties non cadastrées

Risque érosion marine

- Bande non asséchant (50m depuis la limite du domaine public maritime)

Risque incendie

- Ligne de contact de risque incendie (présuné fort) entre zones urbaines et zones naturelles

Risque inondation par submersion marine

- Zones urbaines concernées par les aléas très forts et forts

Risque inondation par débordement de nappes ou inondation de caves

- Zones potentiellement sujettes

